

Département de l'Isère

Les Deux Alpes
Commune Déléguée de VENOSC

PLAN LOCAL D'URBANISME

-4-

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLANS DE ZONAGE
MODIFICATION au 1/2500

Modification simplifiée N°1

Mai 2018

SARL ALPICITE
14, rue Caffè - 05200 EMBRUN
www.alpicite.fr
Tél : 04.92.46.51.80

ZONES URBAINES

- UA** Zones agglomérées les plus anciennes de la commune, forte continuité, mixité des fonctions
- UAa** Zones agglomérées les plus anciennes de la commune, forte continuité, mixité des fonctions
- UB** Zone centrale de l'Alpe de Venosc, densité élevée, mixité des fonctions
- UBa** Zone périphérique (de la station) de l'Alpe de Venosc, hauteurs modérées
- UCa** Zone à dominante résidentielle, densité élevée, sur terrains plats
- UCb** Zone à dominante résidentielle, densité moyenne, sur terrains en pente
- UI** Zone d'activités artisanales

ZONES A URBANISER

- AU** Zone à caractère naturel, de future urbanisation à l'occasion d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme
- AUAa** Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UAa
- AUCa** Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UCa
- AUCb** Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UCb

RISQUES NATURELS

La commune de VENOSC est soumise à des risques naturels : les indications des risques sont reportées sur le plan de zonage à titre indicatif et correspondent au projet de PPR de 1999. Pour connaître la nature et les périmètres particuliers, se référer aux documents relatifs aux risques naturels.

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES ET SERVITUDES

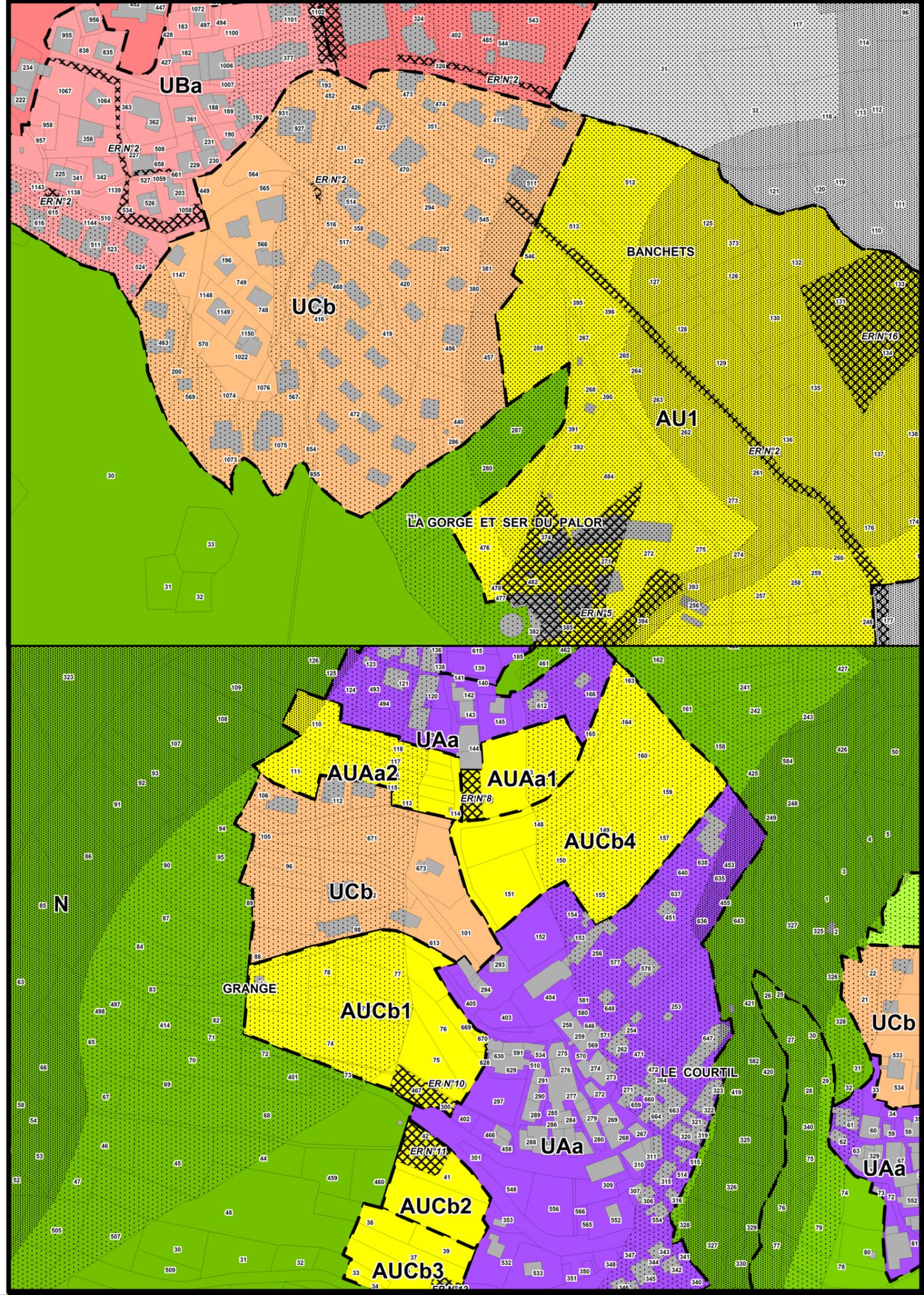
- Emplacement réservé et son numéro le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement (P.A.P.A)
- pi, pr, pe** périmètres de protection des captages d'eau potable

ZONES AGRICOLES

- A** Zone d'activité agricole
- As** Zone d'activité agricole en milieu naturel protégé

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone de protection des espaces naturels
- Nc** Zones naturelles qui autorisent les ouvertures et les exploitations de carrières
- Nca** Zone naturelle équipée pour le camping
- Nh** Zone à caractère naturel où existent des constructions
- Nj** Zone naturelle de parcs et jardins
- Nlo** Zone naturelle équipée pour les loisirs de plein air
- Ns** Zone naturelle sensible
- Nsc** Zone naturelle sensible autorisant les ouvertures et les exploitations de carrières
- Nski** Zone naturelle, domaine skiable équipé



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Número	Localisation	Destinataire	Destination
1	Village de l'Alpe	Département de l'Isère	Voirie (régularisation des voies existantes)
2	Village de l'Alpe	Commune	Voirie (régularisation des voies existantes)
3	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement de voirie
4	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement de voirie et d'équipements
5	La gorge et Ser du Palor	Commune	Equipement public, assiettes foncières à régulariser
6	Village de l'Alpe	Commune	Passage public, équipements d'intérêt général et logements
7	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement passage accès aux pistes
8	Pied la Ville	Commune	Aménagement de voirie
9	Fond du Mas	Commune	Cheminement piétons et accès et sécurisation de la Piste du Super Venosc
10	Le Courtil	Commune	Aménagement de voirie
11	Le Courtil	Commune	Aménagement de voirie
12	Le Courtil	Commune	Aménagement de voirie
13	Le Courtil	Commune	Aménagement de voirie
14	L'Alleau	Commune	Aménagement de voirie
15	Tellier et Crousera	Commune	Cheminement piétons et cycles et création de parkings
16	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement espace public extérieur, zone non aedificandi
17	Pierre Rousset / carrière	Commune	Aménagement de voirie, chemin d'accès